

Cité des Jeunes

Bulletin d'adhésion



Selon l'article 5 des statuts de la Cité des Jeunes « **Toute personne de plus de 16 ans adhérant aux présents statuts peut devenir membre de l'association en souscrivant un bulletin d'adhésion (...)** ».

L'adhésion n'est pas soumise à cotisation. Pour pouvoir bénéficier des camps proposés par la Cité il convient de nous transmettre votre bulletin d'adhésion. Il vous suffit pour cela de remplir ce bulletin et de le télécharger en même temps que les autres documents nécessaires à l'inscription de vos enfants en camp. Vous serez automatiquement adhérent.e pendant trois ans. Chaque membre, même au sein d'une même famille, adhère personnellement. Un don d'un montant libre peut accompagner votre adhésion, il sera affecté aux œuvres de l'Association.

A remplir en lettres CAPITALES :

Je soussigné.e :

demeurant à :

Téléphone :

Email :

Comment avez-vous connu la Cité ? :

Dans quel rôle souhaitez vous vous engager (facultatif) :

demande à adhérer à l'association CITÉ DES JEUNES dont le siège social se trouve au 113, rue du Château 75014 PARIS

Je reconnais devoir prendre connaissance des Statuts et du projet éducatif de l'association.

Je suis informé.e que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et qu'en application de l'article 34 de la loi du 6 Janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification que je peux exercer en m'adressant au secrétariat de l'association.

Fait à.....le.....

Signature

Les statuts, le projet éducatif, et le bulletin d'adhésion sont disponible sur le site internet de l'association :

www.citedesjeunes.com ou demandés au secrétariat : 01 43 95 01 24 ou info@citedesjeunes.com